Ordonnance de télécom CRTC 2005-254

Ottawa, le 8 juillet 2005

TELUS Communications Inc.

Référence : Avis de modification tarifaire 400 de TELUS Communications (Québec) Inc.

Service d'accès téléphonique Internet

- 1. Le Conseil a reçu une demande présentée par TELUS Communications Inc. (TCI) le 16 mai 2005, proposant l'article 4.02, Service d'accès téléphonique Internet, à son Tarif de services d'accès visant l'interconnexion. Ce nouvel article permettra l'accès par les fournisseurs de services qui utilisent la téléphonie sur protocole Internet (VoIP) au réseau téléphonique public commuté de la compagnie au moyen d'une interconnexion côté ligne ou côté réseau.
- 2. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.
- 3. Le Conseil **approuve** la demande de TCI. Les révisions entrent en vigueur le 4 janvier 2006.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : http://www.crtc.gc.ca

